

BraderieGrande Rue

Foire aux Haricots d'Arpajon

18 & 19 Septembre 2021



CAMILLE RUEL

01 60 86 32 58 06 68 54 23 20

c.ruel@2r-expo.com

2R EXPO - 25 RUE DE LA FORGE 91070 BONDOUFLE TÉL: 01 60 86 32 58

SARL AU CAPITAL DE 1 430 € - RCS EVRY 480 888 007 - APE 8230 Z



letin d'inscription

Remplir lisiblement en lettre capitale d'imprimerie

NOM :	PRÉNOM :
ADRESSE : N°VOIE :	
CP :VILLE :	
TÉL (portable souhaité):	EMAIL :
N° Registre du Commerce :	
EMPLACEMENT : Ci-joint ma réservation (Nombres)Mètre	es x 22 € (pour 2 jours) =€
Chèque n°Établissement bar Règlement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC	ncaire :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement joint et je m'engage à le respecter scrupuleusement, déchargeant de ce fait les organisateurs de toute responsabilité.

RÉGLEMENT ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXPOSITION

Article 1 : Seules les inscriptions par courrier postal seront prises en compte. Tout dossier incomplet sera refusé. Aucun emplacement ne sera attribué sur place le jour même.

Article 2: La braderie sera ouverte aux visiteurs de 10 heures à 20 heures. L'installation des exposants aura lieu le samedi 18 septembre 2021 de 7 heures à 9 heures. Les placiers seront là pour vous indiquer vos emplacements.

Article 3: La braderie se déroulera Grande Rue à Arpajon.

Article 4 : Seule la société 2R EXPO est habilitée à attribuer des emplacements.

Article 5 : Tout emplacement inoccupé à 8 heures sera réatribué à un tiers sans dédommagement. Aucun véhicule ne pourra se déplacer sur la brocante entre 8 heures et 19 heures sauf autorisation des placiers ou des forces de l'ordre.

Article 6 : En cas d'annulation de la manifestation ou de mauvais temps, de problèmes divers : santé, famille ou autres aucun remboursement ne sera effectué. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Article 7: Pour participer, les exposants devront s'être portés candidats, avoir rempli la demande de participation, fourni les pièces justificatives demandées et payé l'espace réservé à l'ordre du Trésor Public avant le 25 juillet 2021 (dans la limite des places disponibles). Le Commissariat général se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande d'exposition sans être tenu de se justifier.

Article 8 : Les exposants devront impérativement se conformer aux lois et décrets concernant le commerce en vigueur à la date de la manifestation, et faire toutes les déclarations auxquelles ils sont tenus, licences et autres.

RAPPEL: Les exposants devront remporter obligatoirement leurs invendus et leurs déchets, sous peine de verbalisation et d'un rejet définitif d'une prochaine inscription à la braderie d'Arpajon.

Documents à joindre à ce document rempli et signé :

- Une photocopie de la Carte Professionelle ou extrait Kbis.
- · Le règlement de votre emplacement par chèque bancaire uniquement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.

Date, Signature avec mention "lu et approuvé"

Dossier à envoyer à : 2R EXPO - 25 Rue de la Forge 91070 BONDOUFLE

AUCUNE INSCRIPTION NE POURRA ÊTRE DEMANDÉE LE MATIN MÊME DE LA BRADERIE